

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 19-460-1935 rapportant les arrêtés n° 158 du 9 mars 1934 et n° 860 du 9 décembre 1934 réglementant la surveillance par le chef des Bureaux du Secrétariat général des services financiers de la colonie.

n° 19-460-1935

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
20 mars 1935

Numéro JO  
n° 460 du 31/03/1935

Date du numéro  
31 mars 1935

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté n° 158 du 9 mars 1934 portant délégation au chef des Bureaux du Secrétariat général pour la surveillance du fonctionnement des services financiers de la colonie ensemble celui du 9 décembre 1934 le modifiant

**Vu** les dépêches ministérielles n° 1773 et 253 des 14 novembre 1934 et 1er février 1935, relatives au contrôle des services financiers de la colonie,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

— Les arrêtés n° 158 et 860 des 9 mars et décembre 1921 susvisés sont et demeurent rapportés.

#### Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout besoin sera.

M. DE COPPET.